Docusign Envelope ID: D4890647-8C45-49F2-9872-BBE82281FA1C

2AL
Société à responsabilité limitée au capital de 1.408.624 €
Siège social : 8 allée Colette Duval - 37100 TOURS
531 597 003 RCS TOURS
(la "**Société**")

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six
et le vingt-six janvier à neuf heures,

Les associés de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au siège social, sur convocation du Gérant,

Monsieur Guillaume de Germay, en qualité de gérant, préside la séance.

L'assemblée générale constate que le Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2025 ;
- le rapport de la gérance ;
- les rapports du Commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que les comptes annuels, le rapport du Commissaire aux comptes, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation des comptes annuels et affectation du résultat de l' exercice clos le 31 mars 2025 ;
- Quitus au Gérants ;
- Approbation des conventions règlementées
- Constat de la fin du mandat du commissaire aux comptes actuel et désignation du nouveau commissaire aux comptes ;
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux comptes. Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE DECISION
APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

L'Assemblée Générale,

Après avoir pris connaissance des comptes annuels de la Société afférents à l'exercice clos le 31 mars 2025, du rapport de gérance et du rapport du commissaire aux comptes,

Approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes,

Docusign Envelope ID: D4890647-8C45-49F2-9872-BBE82281FA1C

Approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à un montant global de 2.196 €.

DEUXIEME DECISION
QUITUS AU GERANT

L'Assemblée Générale,

En conséquence de la résolution qui précède, donne au gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

TROISIEME DECISION
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'Assemblée Générale,

Décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2025, s'élevant à 3.949 euros, au report à nouveau.

Reconnait avoir été parfaitement informée que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux ;

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater) ;

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement ;

Conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Exercice clos le 31/03/2024 : 0 euros
Exercice clos le 31/03/2023: 100.000 euros
Exercice clos le 31/08/2022: 43.537 euros

Docusign Envelope ID: D4890647-8C45-49F2-9872-BBE82281FA1C

QUATRIEME DECISION
CONVENTIONS VISEES A l'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale,

Après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes,

Approuve les conventions qui y sont visées.

CINQUIEME DECISION
DESIGNATION DU NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée Générale,

Prend acte de la fin du mandat de la société Michel Creuzot Audit, représentée par M. da Cunha, en qualité de Commissaire aux comptes de la société ;

Décide de désigner en qualité de commissaire aux comptes la société RMA AUDIT, représentée par M. Ludovic Beaujard, SAS au capital de 133.518,75 euros dont le siège social est situé 1, route des Deux Lions, 37200 Tours, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Tours sous le numéro 342 934 502.

SIXIEME DECISION
POUVOIR

Les Associés,

Donnent tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés et le gérant.

DocuSigned by:
23104147F2824FA...

M. Guillaume de GERMAY de CIRFONTAINE
Associé et Gérant

DocuSigned by:
Isabelle DE GERMAY
D4BEDF793BE2427...

IG CONSEILS ET SERVICES
Madame Isabelle de GERMAY de CIRFONTAINE
Associée

DocuSigned by:
Isabelle DE GERMAY
D4BEDF793BE2427...

Madame Isabelle de GERMAY de CIRFONTAINE
Associée